



## ENJEUX DE LA FORMATION ET EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

### 1. Objet, domaine d'application et responsabilités

Le présent document a pour objet de décrire les principaux enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen.

Il concerne les élèves en cours de formation.

Le(s) responsable(s) sont les enseignants de la conduite.

### 2. Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. **Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.**

L'effort engagé afin de baisser le taux d'accidentologie doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer en toute sécurité, un référentiel de formation est établi au niveau national. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

L'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière est une démarche éducative exigeante, pour laquelle votre enseignant diplômé saura vous guider vous et vos accompagnateurs.

Cet apprentissage est organisé en deux parties, une théorique et une pratique, le but étant de comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Tout nouveau conducteur doit se situer personnellement en tant que citoyen dans ses choix de conduite.

### 3. Déroulement de l'enseignement théorique

**Des cours théoriques collectifs** sont mis en place dans notre école de conduite. Ils vous aideront à avoir les connaissances nécessaires en matière de réglementations en vigueur sur les grands thèmes de sécurité routière.

**Des tests en mode examen** vous aideront à confirmer vos connaissances et vous préparer au mieux à appréhender l'examen théorique général :

- Accès Internet pour s'entraîner individuellement à votre domicile
- Tests en mode examen de 40 questions, corrigés par un enseignant de la conduite, au sein de l'école de conduite.

Ces enseignements sont assurés par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière diplômés et titulaires d'autorisations d'enseigner en cours de validité. Ces derniers sont là pour vous accompagner, vous évaluer et vous encourager afin que l'apprentissage se déroule dans les meilleures conditions possibles.

La formation théorique est validée par un examen théorique général composé d'une série aléatoire de 40 questions qui portent sur les différents thèmes de la sécurité routière. Ce dernier se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé.

### 4. Déroulement de l'enseignement pratique

Le déroulement de l'enseignement pratique est axé sur les bons comportements du conducteur pour ne mettre en danger ni sa sécurité ni la sécurité des autres.

Afin d'assurer une progression logique des futurs conducteurs, les enseignants se basent sur un référentiel commun et dispensent leurs cours de manière à valider les 4 compétences suivantes :

1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

9.2-APP-MO-002 Programme de formation de la catégorie B

Ces compétences détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

L'élève doit valider les quatre compétences mises en place par les enseignants avec des critères et conditions précises avant de pouvoir être présenté à l'examen pratique du permis de conduire.

### 5. Epreuve pratique de l'examen du permis de conduire

L'épreuve pratique du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'expert présente le déroulement de l'épreuve individuellement à chaque candidat. L'évaluation par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Les résultats de l'examen sont transmis à l'école de conduite et sont consultables par l'élève sur le site [permisdeconduire.gouv.fr](http://permisdeconduire.gouv.fr)